

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



PRESCRIVANT L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Plougonvelin

Par Arrêté n°2024-10-01 du 1^{er} octobre 2024, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la **Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Plougonvelin** qui se déroulera du **vendredi 08/11/2024 (9H) au lundi 09/12/2024 (17h) inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le dossier de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Plougonvelin comporte 2 parties: la justification de l'intérêt général du projet permettant d'adapter le PLU et les pièces administratives (actes, avis...). Cette Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Plougonvelin entrainera des adaptations dans différentes pièces du dossier de PLU en vigueur. A savoir :

- **Ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUh de Kerjêrôme au niveau de plusieurs parcelles cadastrales**
- **Reclassement de la zone 2AUh du Perzel en zone NI pour constituer une coulée verte et reclassement de la zone 2AUI en zone N**
- **Mise à jour des emplacements réservés**
- **Mise à jour du document d'Orientation d'Aménagement et de Programmation**
- **Revoir la répartition et le pourcentage de production de logements sociaux dans certains secteurs**
- **Revoir le classement des bâtis patrimoniaux pour tenir compte de l'inventaire de terrain réalisé au niveau de la commune en 2021**
- **Étudier le reclassement des parties de la zone AUh et Uh de Bertheaume au Nord de la rue de la Colinie en zone N**
- **Ajuster le périmètre de diversité commerciale**

Le dossier d'enquête comprendra une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus, des pièces de procédure et l'avis de l'Autorité environnementale suite à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Monsieur Bruno BOUGUEN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif (TA) de Rennes.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Plougonvelin, Rue des Martyrs, 29217 Plougonvelin. **Les permanences du Commissaire Enquêteur auront lieu à la mairie de Plougonvelin et au siège de la CCPI à Lanrivoaré.**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront **mis à disposition du public à la mairie de Plougonvelin et au siège de la CCPI** pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Mairie de Plougonvelin, Rue des Martyrs, 29217 Plougonvelin : lundi, mardi, jeudi : 8h30/11h45 - 13h30/17h30, mercredi : 8h30/11h45, vendredi : 8h30/11h45 - 13h30/17h, samedi (1er et 3ème du mois uniquement) : 9h/11h45
- Communauté de Communes du Pays d'Iroise, ZA de Kerdrioual - 29290 LANRIVOARE : lundi au vendredi : 8H30-12H/ 14H-17H (vendredi 16H30).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions **sur le registre d'enquête en mairie de Plougonvelin, ou sur celui situé à la CCPI.**

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur par :

- **Courrier Postal : CCPI - ZA de Kerdrioual - 29290 LANRIVOARE**, en précisant la mention « enquête publique relative à la « Modification n°2 du PLU de la commune de Plougonvelin » et « à l'attention du Commissaire Enquêteur »
- **Courrier Electronique : enquete-mplu2-plougonvelin@democratie-active.fr**
- **Registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/enquete-mplu2-plougonvelin/>**

Le commissaire enquêteur assurera **4 permanences** et recevra le public :

Vendredi	08/11/2024	9h-11h45		Mairie de Plougonvelin
Jeudi	28/11/2024		13h30-17h	Mairie de Plougonvelin
Jeudi	05/12/2024	8h30-12h		Siège CCPI à Lanrivoaré
Lundi	09/12/2024		13H30-17h	Mairie de Plougonvelin

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CCPI dès affichage du présent arrêté ou obtenir des informations auprès de Monsieur le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique.

Les informations relatives à l'enquête publique de la Modification n°2 du PLU de la commune de Plougonvelin peuvent également être consultées sur les sites Internet de la CCPI : www.pays-iroise.bzh et de Plougonvelin : www.plougonvelin.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, les 2 registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le responsable du projet et lui transmettre un PV de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

A partir de la clôture de l'enquête, elle disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre, au Président de la CCPI et au Président du TA de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur au siège de la CCPI et à la mairie de Plougonvelin aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à la CCPI ainsi que sur leur site internet.

Après l'enquête publique, le projet de Modification n°2 du PLU de la commune de Plougonvelin pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Le dossier ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse.

La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le Président de la CCPI.